

Dépôt des rapports financiers réglementaires – Marche à suivre

Système de dépôt électronique des rapports financiers réglementaires (DERFR)

Les candidats à l'adhésion sont invités à préparer et à déposer électroniquement leurs Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes vérifiés (Formulaire 1) à l'aide du système de dépôt par Internet (DERFR). Ce dépôt électronique s'ajoute à l'original signé et à la copie papier à remettre avec la demande d'adhésion.

Pour accéder au système, il suffit de vous rendre à l'adresse <https://www.cipf.ca/webfiling/>

Pour utiliser ce système électronique, vous aurez besoin d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, que vous pourrez obtenir en téléphonant à M^{me} Heather Barclay au (416) 943-6931 ou à M^{me} Nellie Gomes au (416) 943-6937.

Les candidats sont tenus de déposer, par l'entremise du système de dépôt électronique, un rapport financier mensuel dans les 20 jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois, et ce, durant tout le processus de traitement de la demande d'adhésion.